Mont Saint Aignan

ARRETE N° 2026 - 1273
Du registre des arrêtés municipaux
Circulation et Stationnement
Rue du Printemps

ARRETE PROVISOIRE PROLONGATION

NOUS, maire de la ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1er avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue du Printemps ;**

CONSIDERANT la demande de l'entreprise JCEV, dans le but de stocker des matériaux, **rue du Printemps ;**

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1er. -. L'entreprise JCEV est autorisée à occuper temporairement le domaine public, du 28 août 2026 au 16 octobre 2026, afin d'y aménager une zone de stockage de matériaux sur la chaussée de la rue du Printemps, à l'intersection de la rue des Écoles, dans le prolongement de l'école primaire Berthelot, conformément au plan d'installation de chantier annexé au présent arrêté.

L'emprise de stockage devra être strictement limitée à la zone autorisée et ne devra, en aucun cas, empiéter sur les passages piétons, les accès aux propriétés riveraines, les accès à l'école primaire Berthelot, ni sur les cheminements nécessaires à la sécurité et à la circulation des usagers.

Article 2.- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et à ses frais, avant le début des travaux.

Article 3.-. Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 11 septembre 2026

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime

Pour le Maire et par délégation
Gérard RICHARD
Adjoint au Maire
Chargés des Espaces Publics
Et du patrimoine bâti

Certifié exécutoire par publication numérique
En date du : 22 SEP. 2026

Copies
- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et des Transports MRN
- JCEV

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr